

Histoire de l'enseignement secondaire en Occident, XIX^e-XXI^e siècles

« L'Ecole unique » et l'accès au
« second degré » (1934-1947)

Christian Alain Muller

(maître-assistant, docteur en histoire)



Plan

Le second échec de l'« école moyenne unique »

**De la « sélection » à l'« orientation » selon le Bureau international
d'éducation**

Justice sociale et méritocratie scolaire (1946)

Parmi les réformes que les peuples attendent, en Europe occidentale, dans cette période d'après-guerre, il n'y en a pas de plus urgentes que de donner enfin à la démocratie les bases sociales qui lui manquent. Toute société est nécessairement hiérarchisée parce que l'action des meilleurs, par le caractère et l'intelligence, doit s'y faire le plus généralement sentir et parce que les hommes ayant des aptitudes naturellement diverses, tous ne sont pas également capables d'assumer des responsabilités et des tâches directrices. Mais il importe que ce ne soit pas le hasard de la naissance qui désigne les membres de cette élite. Actuellement la formation des milieux dirigeants est souvent faussée parce que le choix de ceux qui sont le mieux préparés intellectuellement n'est pas uniquement déterminé par le mérite des individus, mais par les ressources matérielles dont disposent certaines familles, pour faire donner à leurs enfants une instruction complète.

Dupont-Willemin, *Mémoires des séances du Grand-Conseil*, 2 mars 1946, p. 348.

La « démocratisation » des études par l'orientation scolaire

Dans l'école moyenne, on répartira les élèves en différentes classes parallèles selon leurs goûts et leurs aptitudes, aussitôt que les épreuves d'*orientation professionnelle* seront terminées. L'enseignement du latin commence, à titre d'essai, dans une de ces classes ; dans une autre, on poussera particulièrement les branches techniques et commerciales, dans une autre, où seront réunis les élèves qui paraissent les moins aptes à faire de longues études, on donnera un solide enseignement primaire complémentaire qui les préparera à profiter d'un apprentissage, soit dans une école de métiers, soit chez un patron. La deuxième année de l'école moyenne servira à vérifier si l'orientation a été bien faite et s'il n'y a pas lieu de faire bifurquer l'élève dans une autre direction plus en rapport avec ses goûts et ses aptitudes.

Dupont-Willemin, *Mémoriaux des séances du Grand-Conseil*, 2 mars 1946, pp. 348-349.

L'influence du « milieu familial » sur la réussite scolaire de l' « enfant intelligent »

Un enfant intelligent venant d'un milieu inculte reçu gratuitement dans l'enseignement secondaire demeure désavantagé à l'égard du cancre fortuné ou même de l'élève moyen lorsque ceux-ci trouvent dans leur milieu familial et social ces éléments complémentaires si importants de leur culture. Correction du langage, conversations ouvrant des horizons, confrontations d'idées et de points de vue, aide dans le travail, documentation, loisirs éducatifs, vacances, curiosité intellectuelle pouvant s'étendre à de multiples domaines culturels, artistiques, etc.

Robert Dottrens, « Projet de loi sur l'école moyenne. Considérations générale », Genève, 15 février 1946, AEG DIP 1985 va 5.3.524, p. 12.

De la sélection (1934) ...

L'ADMISSION AUX ÉCOLES SECONDAIRES

(Année 1934)

La Conférence,

Tout en reconnaissant que la diversité des circonstances impose aux divers pays une organisation différente;

Considérant qu'un certain nombre d'élèves admis dans les écoles secondaires ne sont pas en état de suivre avec fruit l'enseignement qui y est donné;

Considérant d'autre part que le surpeuplement des établissements d'enseignement supérieur et l'étendue du chômage parmi les intellectuels sont de nature à causer parmi la jeunesse une inquiétude et un malaise dangereux;

Que ce surpeuplement des établissements d'enseignement supérieur est dû, entre autres causes, au souci très légitime de s'assurer, avec une bonne culture générale, une situation matérielle et morale de choix;

Qu'il importe, à la vie sociale des nations, comme à l'intérêt des individus, de préparer, à côté d'une élite appartenant aux professions libérales, des élites commerciale, industrielle, agricole, etc., correspondant aux divers types de l'activité économique, possédant également une culture vraiment générale;

1) Estime nécessaire, pour éviter dans la mesure du possible les erreurs d'orientation et le découragement qui peut en résulter, d'organiser l'orientation des élèves au cours de la dernière année réglementaire d'enseignement primaire, avec la collaboration de l'instituteur, du médecin, du service d'orientation professionnelle, la décision restant à la famille.

2) Estime souhaitable une plus grande coordination entre l'enseignement primaire et les enseignements secondaires de façon à permettre — surtout pendant les premières années d'études — le passage facile d'une catégorie d'enseignement à une autre.

3) Souligne l'importance des écoles dénommées dans certains pays "écoles moyennes", dans d'autres "écoles primaires supérieures", "écoles pratiques" ou "écoles d'acheminement professionnel", etc., qui, n'ayant pas pour but la préparation aux universités, peuvent assurer à leurs élèves à la fois une culture générale suffisante et une initiation pratique, et les préparer directement soit à l'exercice immédiat d'une profession, soit à certaines écoles professionnelles supérieures.

4) Estime souhaitable de perfectionner les méthodes de sélection pour l'admission dans les écoles secondaires proprement dites. Pour cette sélection, il y aurait lieu de tenir compte des éléments suivants:

a) du certificat d'études de l'école primaire, ainsi que du rapport individuel élaboré par les maîtres primaires;

b) d'un examen conduit d'après des méthodes scientifiques ayant pour objet de déceler non seulement les connaissances acquises, mais aussi les aptitudes du candidat à poursuivre ses études.

5) Prend acte avec intérêt de la place réservée dans plusieurs pays au sein des comités d'orientation et de sélection soit aux représentants du personnel enseignant; soit aux représentants des parents, soit aux deux.

6) Attire l'attention des autorités scolaires sur le fait que, toute sélection comportant une élimination forcée, tout élève évincé des écoles secondaires proprement dites devrait être orienté vers d'autres études ou vers une formation professionnelle pratique correspondant à ses aptitudes.

7) Malgré la complexité du problème de la gratuité et les aspects très divers qu'il revêt dans les différents pays, estime que la contribution scolaire à acquitter ne devrait en aucun cas être un empêchement à la fréquentation des écoles secondaires.

8) Attache, par conséquent, la plus grande importance à l'octroi de bourses dont le montant couvre aussi complètement que possible le coût des études, et même le manque à gagner de l'enfant, si la situation des parents l'exige.

*Conférences internationales de l'instruction publique.
Recommandations 1934-1968, Genève, UNESCO-BIE,
1970, pp. 3-4.*

... à l'orientation (1946)

L'ÉGALITÉ D'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ (Année 1946)

La Conférence internationale de l'Instruction publique,

Convoquée à Genève par le Bureau international d'Éducation, et s'y étant réunie le quatre mars en sa neuvième session, adopte le cinq mars mil neuf cent quarante-six la recommandation suivante:

La Conférence,

Considérant que les tendances sociales actuelles exercent une influence profonde sur l'organisation de l'enseignement, notamment en ce qui concerne l'égalité dans les conditions d'accès à l'enseignement du second degré, auquel doit incomber la formation des diverses élites;

Considérant que ce principe d'égalité a été exprimé clairement, tant à la Conférence internationale du Travail que dans la Convention créant une Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (U. N. E. S. C. O.), où il est prévu que la collaboration des nations tend à réaliser graduellement l'idéal d'une chance égale d'éducation pour tous, sans distinction de race, de sexe, ni d'aucune condition économique ou sociale;

Considérant d'autre part qu'il est nécessaire d'envisager successivement les différents aspects de la question telle qu'elle se pose, aussi bien du point de vue pédagogique que du point de vue social;

Rappelant la Recommandation N° 2 sur l'admission aux écoles secondaires, formulée par la Conférence internationale de l'Instruction publique convoquée par le Bureau international d'Éducation en 1934;

Constatant encore que la question de l'égalité d'accès aux écoles du second degré apparaît sous un jour différent selon que cet enseignement est réservé à une fraction de la population scolaire ou a été rendu accessible, au moins en principe, à la généralité des élèves;

Soumet aux Ministères de l'Instruction publique des divers pays les recommandations suivantes:

1) L'admission doit, comme cela se fait déjà dans plusieurs pays, dépendre de l'activité antérieure de l'élève et de l'avis de ses maîtres, plus que du résultat d'un examen portant sur des connaissances ou des techniques acquises;

2) Dans les pays où l'enseignement du second degré est en principe obligatoire, la répartition des élèves entre les différents types d'enseignement doit se faire d'après leurs aptitudes systématiquement décelées et contrôlées, plus que d'après leurs préférences ou celles de leurs parents;

3) Un système continu d'orientation, particulièrement au cours des premières années de l'enseignement du second degré, doit offrir à l'élève de larges possibilités d'essai, de choix, et de passage d'un type d'enseignement à un autre;

4) Un tel système d'orientation doit s'accompagner d'un examen détaillé des aptitudes, examen conduit au moyen d'observations et d'investigations psychologiques qui porteront plus sur les opérations mentales de l'élève que sur leur rendement;

5) La plus grande importance doit être attachée à l'octroi d'une aide financière substantielle aux élèves peu fortunés et bien doués: non seulement en leur accordant la gratuité de l'enseignement, mais soit en leur distribuant des prêts d'honneur ou des bourses (dont le montant couvre aussi complètement que possible le coût des études) soit en dédommageant les parents du manque à gagner éventuel de leurs enfants, et en intervenant dans les frais de déplacement, de pension ou de repas, etc., soit encore en accordant à ces élèves les moyens complémentaires de culture et d'information qu'ils ne trouvent pas dans leur milieu;

6) Dans le cas où des jeunes gens bien doués occupent déjà un emploi salarié, des facilités doivent leur être accordées pour suivre des cours, afin de leur permettre de terminer leur scolarité du second degré;

7) Des mesures spéciales doivent être envisagées en faveur des jeunes gens dont les études secondaires ont été interrompues par la guerre,